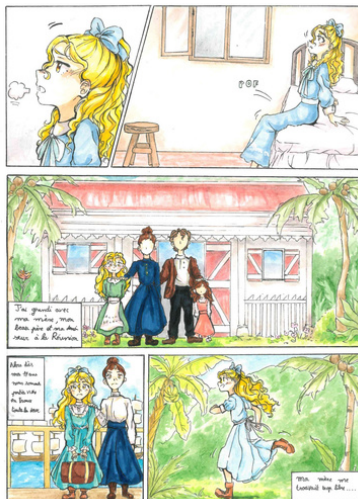


2026 -2027



Collège Achille Grondin - Saint Joseph

CRESSON Ophélie
et PICARD Noémie



Lauréates
Collège
2025 -2026



Lauréate
Lycée
2025 -2026

Cécile CERVEAUX
Lucée G. Brassens - Sainte Clotilde

Règlement du Concours de One Shot Lycées & Collèges

Article 1 : Objet du concours

Le concours de dessin MangaRun est ouvert aux élèves des lycées et collèges de La Réunion, dans le but de promouvoir la créativité artistique et la passion pour les mangas et la culture japonaise. Cette édition est liée à l'opération "Un origami pour la paix" (création de grues, symbole de paix, pour envoi à Hiroshima, au monument de la paix des enfants) qui fête ses 10 ans d'existence à La Réunion.

Le concours « One Shot » (histoire complète unique) invite les élèves à créer une courte histoire en style manga, composée de 1 à 5 planches maximum, et racontant une histoire complète.

Article 2 : Thème du concours

Les participants devront créer des planches originales en respectant le thème central du concours :

"Heiwa* Péi : l'écho de la paix" Japon et La Réunion, une histoire, deux cultures, un message de paix

* **Définition Heiwa** : 平和 (heiwa) : mot japonais signifiant "paix".

Composé de 平 (hei), qui évoque le calme et l'équilibre, et 和 (wa), qui évoque l'harmonie.

Consignes :

- Imagine une rencontre ou un moment de partage entre La Réunion et le Japon. A travers ton histoire, tes personnages, montrent comment ces 2 cultures différentes peuvent se rapprocher pour apporter de la paix, de la gentillesse et du respect.

Les élèves peuvent, sans obligation, s'inspirer de leur création pour le concours de dessin MangaRun.

Article 3 : Format et nombre de planches

- Les participants doivent créer une série de 1 à 5 planches.
- Les planches doivent respecter un format standard de A4 (21 cm x 29,7 cm).
- Les participants peuvent choisir le nombre de planches en fonction de leur histoire, mais la création ne doit pas dépasser 5 planches.

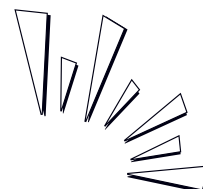
Article 4 : Contenu des planches

L'histoire doit :

- être courte mais complète (début – milieu – fin)
- rester claire, cohérente et facile à comprendre
- montrer le ou les personnages dans une action ou une situation
- être accompagnée d'un décor adapté (ou justifier l'absence de décor si celui-ci est minimaliste ou symbolique).

Les planches doivent intégrer les codes du manga, notamment :

- Le sens de lecture se fait de droite à gauche (comme dans les mangas traditionnels).
- Les bulles de dialogue et les cases doivent également respecter ce sens.
- L'organisation des planches et le placement des éléments doivent être pensés en conséquence pour permettre une lecture fluide de droite à gauche.
- l'utilisation de cases, bulles et onomatopées,
- une mise en scène dynamique et expressive.
- Les caricatures dégradantes, moqueuses ou offensantes ne seront pas acceptées.
- en couleur ou en noir et blanc



Article 5 : Critères de sélection

Les œuvres seront jugées selon les critères suivants :

- **Créativité** : L'originalité du protagoniste et de l'histoire.
- **Qualité artistique** : La mise en scène, l'utilisation de l'espace sur la planche, et la lisibilité des dessins. Cohérence : L'histoire doit être fluide et logique, avec un début, un développement et une conclusion.
- **Respect du thème** : Le message de paix doit être central.
- **Intégration des codes du manga** : L'utilisation des codes du manga (comme le sens de lecture, les expressions, les effets visuels, ...) sera particulièrement valorisée.

Article 6 : Conditions de participation et modalités

- Le concours est ouvert aux élèves de La Réunion (collège, lycée).
- Chaque participant peut soumettre une seule œuvre (jusqu'à 5 planches).
- Les œuvres doivent être créées uniquement par le participant, soit à la main (dessin traditionnel), soit à l'aide d'outils de dessin numériques (Les œuvres générées par IA (intelligence artificielle) ne sont pas autorisées).
- Le plagiat est strictement interdit, et toute participation impliquant du plagiat sera automatiquement éliminée.
- Les participants devront fournir **obligatoirement l'autorisation** (parentale pour les mineurs) dûment remplie et signée avec leur œuvre. Dans le cas contraire, leur participation au concours ne sera pas considérée comme valide.
- La soumission des documents (planche(s) et autorisation dans le même mail) doit être effectuée par un enseignant ou personnel de l'établissement participant. Les œuvres doivent être scannées/photographiées et envoyées par courrier électronique à mangarun@mangarun.re avant la date limite. **Les œuvres doivent être envoyées en format numérique (JPEG ou PNG) (10 Mo maximum par email) nommées par le NOM de l'établissement, le NOM et prénom du participant**

Exemple : LYC BRASSENS Oneshot - DUBARD Aurore ou CLG BRASSENS Oneshot - DUBARD Aurore

Il doit être accompagné (dans le même email) impérativement de l'autorisation (parentale pour les mineurs) fournie, qui doit être elle aussi nommée par :

Exemple : LYC BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore ou CLG BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore

Article 5 : Jury et sélection des lauréats

1. Le jury sera désigné par l'organisatrice du concours, il pourra être composé de professionnels et d'amateurs.
2. Les critères de sélection incluront la créativité, l'originalité, le respect du thème, la qualité artistique et l'effort fourni.
3. L'organisatrice se réserve la possibilité de demander aux participants une explication sur leur démarche de création (Idée, étapes de réalisation, etc.)
4. Huit lauréats seront sélectionnés parmi l'ensemble des participations : 4 en collège et 4 en lycée.

Article 7 : Prix

1. Chaque lauréat recevra un prix



Prix Collège

1er prix 2ème prix 3ème prix



Coup de cœur de l'organisatrice



Prix Lycée

1er prix 2ème prix 3ème prix



Coup de cœur de l'organisatrice



De nombreux cadeaux à gagner :

Des bons d'achat en librairie, des places en atelier dessin avec l'artiste Dje San, des mangas, affiches, goodies, des surprises !

Lots sous réserve de disponibilité ou de modification

2. Les noms des lauréats seront communiqués sur le site Mangarun.re ainsi que par email à l'ensemble des établissements participants.

Article 8 : Calendrier

1. Date limite d'envoi des œuvres : **le 05 avril 2027** à 23h59
2. Annonce des lauréats : mai 2027 (date précise communiquée ultérieurement).
3. Remise des prix : Date en attente (mai 2027 à Saint Denis - si possible).

Article 9 : Droits d'utilisation

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs œuvres, mais ils autorisent l'organisatrice à utiliser les dessins à des fins de promotion du concours et de publications des résultats, sans but lucratif.

Article 10 : Contact

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Aurore DUBARD
mail : mangarun@mangarun.re

Le 16 octobre 2026

Organisatrice : Aurore DUBARD

Site : <https://www.mangarun.re/>



Partenaires MangaRun

